

Metz, le 14 juin 2022

Le City Pass Eurométropole de Metz change de format et devient votre carnet de route numérique !

L'agence Inspire Metz, dont le Bureau des Congrès et le Pôle Tourisme sont certifiés Iso20121, travaille activement à construire une offre attractive, créative et durable pour accueillir les visiteurs sur son territoire. Dans cette optique, le City Pass Eurométropole de Metz évolue vers une forme dématérialisée.



Créé en 2010 pour accompagner l'ouverture du Centre Pompidou-Metz, et à l'instar de ce qui se fait dans de nombreuses villes de par le monde, le City Pass a pour objectif de faciliter le séjour des clientèles, en proposant à un prix forfaitaire des prestations de découverte, de transport ou de loisirs.



Ainsi, le City Pass Eurométropole de Metz comprend :

- 1 visite guidée ou audioguidée de Metz (en F, D, GB, NL, IT, ESP)
- 1 entrée au Centre Pompidou-Metz
- 1 ticket Visi Pass' pour voyager en illimité sur le réseau LE MET' pendant 1 journée

+ des réductions chez de nombreux prestataires : loisirs, shopping, spectacles, dégustations et gastronomie... (période de validité selon les sites).

Au tarif de 13,50 € !

À titre indicatif, rappelons les tarifs suivants :

- Une entrée au Centre Pompidou-Metz : à partir de 7 €
- Ticket Visi Pass' : 4 €
- Visite audioguidée de Metz : à partir de 9 €

Le City Pass est nominatif.

SON ORIGINALITÉ ?

Alors que les City Pass ont en général une validité de 24h, 48h, ou 72h, le City Pass-Eurométropole de Metz est valable de la date d'achat jusqu'au 31.12 de l'année en cours, afin d'inciter les visiteurs à revenir sur le territoire de destination, et à le consommer de manière avantageuse pour tous.

Dans un contexte où la clientèle de proximité est nombreuse, cela permet :

- d'augmenter la capacité de répétition des séjours ou excursions,
- d'irriguer l'ensemble du territoire de destination en dynamisant les flux touristiques entre la ville centre et les communes de l'Eurométropole en utilisant les transports en commun et les navettes fluviales,
- de retenir la clientèle sur le territoire en lui faisant découvrir la diversité de l'offre du patrimoine culturel existant,
- de stimuler la consommation touristique et économique (sites, hébergement, restauration et commerces),
- de générer des retombées économiques pour les acteurs locaux sur l'ensemble du territoire de destination.

Le plus : les habitants de l'Eurométropole peuvent également l'acquérir et bénéficier de ses avantages...



Metz, le 14 juin 2022

CE QUI CHANGE

Grâce au dispositif mis en place avec la société Otipass, le visiteur bénéficie d'un pass qu'il peut recevoir par mail sous format PDF avec un QR Code, qu'il peut imprimer et/ou télécharger sur son smartphone, en l'associant à une application mobile dédiée et personnalisée, qui constitue un véritable carnet de route numérique lui permettant, en online ou off-line, de suivre ses consommations, d'avoir la liste des partenaires géolocalisés et l'ensemble des informations sur le dispositif.

Cela permet la démultiplication des canaux de vente, une commercialisation en ligne 24h/24h, ainsi que des statistiques et une analyse précise du parcours du visiteur en temps réel.

L'ensemble des prestataires et sites partenaires de l'opération a bénéficié d'une formation par l'agence Inspire Metz sur l'application de contrôle permettant de scanner les City Pass, et ont l'accès direct à leur fiche de présentation.

Inspire Metz, agence d'attractivité au service des 45 communes de l'Eurométropole de Metz

CONTACTS PRESSE

Valentine VERNIER
Directrice Tourisme & Missions OT Inspire Metz
vvernier@inspire-metz.com
Tel. 03 87 39 01 07 - 06 32 89 05 95

Sammy REISS
Attaché de presse - Community manager Inspire Metz
sreiss@inspire-metz.com
Tel. 03 87 39 36 53 - 06 09 64 65 36



Cédric GOUTH
Président

